



## **DOSSIER DIG - AEU**

### **ANNEXE 5 - FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Etudes et travaux dans le cadre de la mise en place du second Contrat territorial milieux aquatiques du SIAB3A

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAB3A - Syndicat mixte d'aménagement des bassins Auron Airain et affluents

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Benoît Moreau - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 8 7 0 7 0 0 0 1 1

Forme juridique

Syndicat mixte fermé

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Réalisation de travaux sur cours d'eau visant la restauration des milieux aquatiques: - Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau plus de 100 ml ; - IOTA de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit mineur ou majeur d'un cours d'eau sur plus de 200 m2 ; - IOTA conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur plus de 100 ml.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il ne s'agit pas de travaux entraînant une artificialisation du milieu mais au contraire de projets de renaturation et d'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau et de leurs annexes :

\* Exécution d'un programme de travaux définis dans le cadre d'une étude des bassins de l'Auron et de l'Airain afin de répondre aux objectifs d'atteinte de bon état écologique des eaux de la Directive Cadre sur l'eau:

- opérations de restauration hydromorphologique de cours d'eau (remise dans le talweg, modification des faciès d'écoulement, recharge granulométrique, génie écologique et végétal, reconnexion d'annexes hydrauliques)
- opérations de restauration de berges par techniques de génie écologique et végétal
- restauration de la continuité par intervention sur des ouvrages hydrauliques, autour des ouvrages, ou sur le cours d'eau (remise du cours d'eau en fond de vallée et dans son gabarit d'équilibre, rivière de contournement)
- interventions de gestion d'embâcles et d'espèces invasives.

Tous les travaux seront exécutés dans le cadre de l'intérêt général.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du programme de travaux est l'atteinte du bon état des masses d'eau défini dans la Directive Cadre sur l'eau ( Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau).

Ces travaux permettront également de préserver les milieux aquatiques, de conserver les populations d'espèces patrimoniales présentes et favoriser le déplacement de ces espèces grâce aux travaux de rétablissement de la continuité écologique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés selon l'échéancier du CTMA sur la période 2023-2028.

Les choix techniques et la nature des travaux sont notamment :

- travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques :
  - \* remise dans le talweg des cours d'eau, reméandrage, reconnexion des systèmes aquatiques avec les zones humides associées...
  - \* restauration de la diversité des habitats aquatiques dans l'emprise du lit mineur du cours d'eau (création de banquettes, de radiers, pose de blocs, gestion des atterrissements...)
  - \* gestion du piétinement du cours d'eau par le bétail (pose de dispositifs d'abreuvement aménagés, de clôtures...)
  - \* utilisation des techniques d'hydraulique douce aux fins de limiter les pollutions dans le cours d'eau (fascines mortes ou vives, plantations de haies...)
  - \* lutte contre l'érosion par l'utilisation des techniques de génie écologique et végétal (fascines, boudins, plantations d'hélophytes...)
- travaux d'amélioration de la continuité écologique :
  - \* études sur les ouvrages hydrauliques des bassins versants de l'Auron et de l'Airain
  - \* actions de restauration de la continuité (pose de seuil en aval des ouvrages, engraissement d'ouvrage par recharge granulométrique variée, création de rampes, aménagement des ouvrages de type passe à poissons, effacement...)
- Gestion et préservation du patrimoine naturel (gestion des invasives, des embâcles, préservation et restauration d'habitats d'espèces patrimoniales)

Les travaux seront exécutés par des entreprises spécialisées et suivis par le syndicat et par les services de l'Etat (DDT, OFB,...)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y a pas d'exploitation des sites restaurés. Les travaux feront l'objet de divers suivis par les différents acteurs de l'eau concernés et des prestataires qualifiés, notamment :

- prospections visuelles (syndicat, OFB)
- inventaires naturalistes et suivis quantitatifs (syndicat, OFB, associations agréées)
- suivis piscicoles de type IPR (syndicat, Fédération de pêche, prestataires qualifiés)
- analyses physico-chimiques (syndicat, prestataires qualifiés : Oxygène, pH, Nitrates, Azote, ...)
- suivis invertébrés de type IBG, IBD DCE (prestataires qualifiés...).

Après travaux, les cours d'eau retrouvent un fonctionnement et un aspect plus naturel, avec modification au gré des événements hydrauliques et de la dynamique propre à chacun. La flore et la faune retrouvent des habitats propices à leur installation et à leur développement. Une dynamique hydrologique plus naturelle sera donc favorisée sur les emprises de la programmation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La programmation de travaux du CTMA sera soumise dans son intégralité à Autorisation Environnementale Unique et à Déclaration d'Intérêt Général.

Le dossier sera déposé auprès de et instruit par les services en charge dans le département du Cher.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bassin versant de l'Auron (sur bassin versant total) :	674 km <sup>2</sup> (sur 722 km <sup>2</sup> )
Bassin versant de l'Airain :	337 km <sup>2</sup>
Nombre d'ouvrages hydrauliques mini - maxi concernés par le CTMA :	15 - 20
Linéaire mini - maxi concerné par de la restauration hydromorphologique :	25.000 ml - 35.000 ml
Linéaire mini - maxi concerné par des restaurations de milieux (frayères et zones humides)	1.000 ml - 2.000 ml

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

BASSIN VERSANT DE L'AIRAIN :

Point de départ

Long. 02°48'58"323 E

Lat. 46°59'52"944 N

Point d'arrivée :

Long. 02°33'56"998 E

Lat. 47°02'54"568 N

BASSIN VERSANT DE L'AURON:

Point de départ :

Long. 02°48'58"323 E

Lat. 46°44'7"912 N

Point d'arrivée :

Long. 02°23'2"014 E

Lat. 47°5'7"811 N

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. VO° IR' \_\_\_" \_\_\_ Lat. CI° CO' NT " RE

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Voir annexe 7 svp.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 8 svp.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR3800573 : Carrière des Talleries (Hors linéaire de travaux) - FR3800791 : Carrière du Château et Carrière de la Rottée (Hors linéaire de travaux) - FR3800052 : Ile du Val d'Auron et ses abords (sur le linéaire mais aucun travaux programmé sur le linéaire concerné par l'Arrêté)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'Etat, 3e échéance, approuvé par l'Arrêté préfectoral n°2019-0677.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 9 svp.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques pour les inondations (PPRi) Yèvre, Moulon, Auron et Langis - Dans le périmètre du SIAB3A, seule la commune de Bourges est concernée. Ce PPRi est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le département du Cher : - Décret n°94-354 du 29 avril 1994, relatif aux zones de répartition des eaux modifié par décret n°2003-869 du 11 septembre 2003. - Les communes incluses dans la ZRE sont détaillées dans l'arrêté n°2019-0726 du 19 juin 2019
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage du Porche Aucun travaux n'est prévu dans cette zone.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2400513 Carrières de Bourges / Distance du projet de travaux le plus proche : 7kms FR2402002 Site à chauves-souris de Charly / Distance du projet de travaux le plus proche : 2.5 kms FR2400520 Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne : modification des obstacles à l'écoulement (2 barrages à aiguilles)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de dégradation ni de destruction mais éventuellement des perturbations ponctuelles dans le temps et l'espace le temps des travaux qui visent la restauration et la renaturation des sites. Les travaux ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables puisque ces perturbations seront réduites au minimum par l'application stricte des mesures d'évitement (évitement des zones sensibles, mise en défend, protection des eaux, organisation et calendrier travaux en fonction de la phénologie des espèces). Après travaux, amélioration des habitats et de la biodiversité (augmentation de la richesse spécifique et des populations des espèces présentes).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le programme du CTMA permet d'améliorer et de préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques. Les actions prévues sont compatibles avec les enjeux et objectifs des sites Natura 2000, elles permettront de mieux protéger les habitats et les espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements ponctuels des engins sur sites en phase travaux sans incidences notables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement. En phase travaux uniquement pour les travaux proches des lieux habités.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné le dossier d'autorisation unique qui sera déposé, la non artificialisation de milieux, et la concertation multi-acteurs qui permet de définir le programme d'actions qui répond aux obligations européennes, le dossier semble pouvoir être dispensé d'évaluation environnementale. Le programme d'actions a pour objectif l'amélioration des masses d'eau, tout en préservant les milieux naturels avec un système de priorisation qui permet de confirmer l'adéquation intervention/besoin.

Le maître d'ouvrage travaille en collaboration étroite avec les services de l'Etat et des acteurs techniques (DDT, OFB, CEN, région, département...) pour anticiper et minimiser les risques pour les milieux.

Les entreprises de travaux sont également rigoureusement sélectionnées sur leur capacité à respecter cette approche protectrice de l'environnement.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Liste des communes traversées

Annexe 8 : Liste des ZNIEFF

Annexe 9 : Cartographie des zones humides définies par le SAGE Yèvre-Auron

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DUN SUR AURON

le,

31/08/2022

Signature



**SIABZA**  
Société d'Intérêt Public  
Département des Sables  
82 Maréchal Foch  
8130 DUN SUR AURON  
☎ 02 46 64 32 95  
SIRET : 200 078 707 00011